

Déclaration commune

SNADGI-CGT et SNT-CGT du 03 juillet 2008

Monsieur le trésorier payeur général, Monsieur le directeur des services fiscaux,

Le Directeur Général des Finances Publiques a demandé de réunir exceptionnellement et ensemble les représentants des Comités Paritaires de l'ex DGCP et l'ex DGI pour présenter les modalités de mise en œuvre de sa réforme ainsi que les calendriers du développement du guichet fiscal unifié dans les départements.

Vous ne pouvez ignorer le contexte conflictuel dans lequel nous sommes aujourd'hui face à un gouvernement qui ne connaît que le passage en force comme méthode de dialogue social pour mener des réformes anti sociales. Dans tous les secteurs de la Fonction Publique, les actions revendicatives et les nombreuses journées de grève démontrent la condamnation croissante par les agents des mesures régressives mises en œuvre par le gouvernement (les luttes contre les franchises médicales, contre la hausse des prix et pour l'augmentation des salaires, contre le passage aux 41 annuités, contre la mise en pièces des 35H...).

La Révision générale des politiques publiques se situe dans la même logique politique et provoque aussi de fortes mobilisations. La RGPP se décline dans chaque secteur de la Fonction publique. Elle se traduit partout par des réductions drastiques des emplois, un recul des missions et la remise en cause des droits et garanties statutaires, comme l'illustre le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, contre lesquels se mobilisent massivement les agents et parmi eux, ceux de la DGFIP.

En effet, ce même personnel est depuis plusieurs mois au premier rang de cette mobilisation. L'action de durée engagée par les agents atteste de cette volonté d'obtenir satisfaction sur les revendications.

Pour autant, la direction générale continue à ne pas entendre les personnels en persistant dans son obstination à ne pas ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble du dossier de la fusion.

C'est dans un tel contexte que se tient cette réunion aujourd'hui, avec pour ordre du jour le déploiement du guichet fiscal unifié.

Une note de la direction sur la mise en place de ce guichet fiscal est d'ores et déjà parue. Cette note a fait l'objet d'une simple présentation aux organisations syndicales nationales, renvoyant le débat à début septembre. Cette note n'a pas été adressée par les directions locales aux représentants du personnel !

Cette note est non négociable selon les termes mêmes du directeur général. Elle confirme les orientations déjà connues, mais elle ne nous éclaire en rien sur le contenu précis des projets de l'administration. Par contre, ce qui semble explicite dans cette note est que cette réforme se fera au détriment du réseau de proximité ! Tout est prévu pour accentuer la dévitalisation du réseau :

- ◆ redécoupage des périmètres des CDI ;
- ◆ des trésoreries vidées de leur substance ;
- ◆ concentration et transfert de la mission du recouvrement vers les futurs Services des Impôts des particulier (SIP) ;
- ◆ fusion et regroupement de la partie secteur local,

- ◆ transfert du contentieux vers les Pôles de Recouvrement Complexe (PRC) sans définition précise du contenu de ce transfert,
- ◆ accueil fiscal se résumant à une boîte aux lettres améliorée, « *selon les possibilités* » il faut aller vite pour ainsi fusionner et supprimer de nouvelles trésoreries, comme vous l'avez confirmé, M. le Trésorier Payeur Général, au dernier CTPL du trésor du 30 juin.

Ainsi avec votre projet, nous devrions faire face à moins de structures, une formation au rabais, moins de personnels et par voie de conséquence, à une réelle dégradation du service public rendu à l'usager.

Source d'inquiétudes supplémentaires, rien non plus n'est précisé sur les règles de gestion des agents concernés.

Alors, à défaut de préciser leur vision globale du futur réseau, les directions s'emploient à rassurer les agents en indiquant qu'à l'occasion de la mise en place des SIP, il y aurait maintien des missions adaptées à leur formation antérieure... Nous n'avons aucune illusion à ce sujet, l'objectif est bien d'avoir à terme une forte flexibilité et une nouvelle polyvalence assiette/recouvrement. Le « front-office » amène à ce constat. La note par ailleurs le confirme en indiquant des périodes « d'entraide » basées sur les pics de charge de travail qui amèneront l'ensemble des agents à effectuer l'ensemble des tâches, « armés » de trois jours de formation !!! La formation s'effectuera sur le lieu de travail par séance de deux heures, sans doute pour ne pas casser la cadence des agents !

Plus globalement, la direction générale tente une énième fois de rassurer sur tout : mobilité, missions, emplois, réseau, statut, règles de gestion, mais les doutes ne sont pas permis !

En effet, suite aux derniers échanges avec le Directeur Général, et au vu des derniers documents transmis, l'analyse de la CGT depuis l'annonce de la fusion se trouve une fois de plus confortée.

Concernant le cadre de la réunion d'aujourd'hui, nous ne nous contenterons pas d'une simple présentation des SIP, du PRC, de l'organisation du travail, des projets de restructurations des trésoreries de proximité, qualifiés par ailleurs de simples « dommages collatéraux » de la fusion. Ce serait une fois de plus considérer que le dialogue social se résumerait à entériner des réformes successives, faisant fi des usagers, des élus et des personnels. La CGT réaffirme son exigence de réelles négociations tant au niveau national que local.

Nous tenons à rappeler notre opposition à la RGPP ainsi que sa déclinaison dans nos administrations avec la fusion DGI - DGCP !

Nous exigeons :

- ➔ Le maintien des séparations ordonnateur/comptable et assiette/recouvrement ;
- ➔ Le maintien et amélioration des statuts particuliers ;
- ➔ Le retrait du projet de loi sur la mobilité ;
- ➔ La création des emplois nécessaires à l'exercice des missions ;
- ➔ Le maintien et le développement de l'ensemble des missions dans la sphère publique ;
- ➔ Un maillage territorial répondant aux besoins sociaux : refus des fermetures de sites et de services...

Nous demandons que cette déclaration soit transmise à la direction générale.